

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

14 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 14 août 2023 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres tous présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de Monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Neuf (9) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 14 août 2023

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2023

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation des montants payés et à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour suivi de dossier pour les travaux de pavage sur la rue Mgr Ross au montant de 1 250,18 \$
- 5.3 Autorisation de paiement de facture de la firme Norda Stelo pour une partie de l'étude d'avant-projet d'aménagement du havre de pêche pour un montant de 12 371,31 \$
- 5.4 Autorisation de paiement de facture Excavation Émilien Simard pour le passage du balai de rue dans les rues de la municipalité pour un montant de 2 897,37 \$

- 5.5 Autorisation de paiement de facture Excavation Émilien Simard pour le nivelage des routes secondaires pour un montant de 3 127,32 \$
- 5.6 Autorisation de paiement facture Mines Seleine pour l'achat de sel pour l'hiver 2023-204
- 5.7 Approbation d'une aide financière de 2 000 \$ au Comité de Développement pour l'organisation d'un brunch spécial des voisins et soulignant par le fait même la bienvenue aux nouveaux arrivants à même l'enveloppe prévue à cette fin
- 5.8 Adoption du règlement d'emprunt numéro 364 pour l'achat d'un entrepôt municipal pour les services des travaux publics et abrogation de la résolution 2023-06-107 pour faire une nouvelle résolution pour corriger l'adresse de l'immeuble

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Résolution autorisant des dépenses en immobilisations pour le service régional de sécurité incendie à financier par un règlement d'emprunt de la MRC

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Dossier de réparation du pavage sur la rue Mgr Ross à discuter
- 7.2 Suivi de dossier demande de rétrocession du terrain de l'école et démolition
- 7.3 Suivi de dossier pour rétrocession de la route des Grosses-Roches au ministère des Transports
- 7.4 Autorisation de déposer un projet pour l'acquisition d'équipements de voirie avec les municipalités de Saint-Adelme et Sainte-Félicité pour un total du projet de 176 117 \$
- 7.5 Prix de départ ce certains équipements de voirie qui sont à vendre (Tracteur KJT, tondeuse, etc..)

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Recommandation de M. Alain Sergerie, opérateur de l'eau potable, concernant une possible fuite entre la centrale de pompage et les réservoirs sur la côte

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Suivi de dossier du projet de parcs pour aînés PRIMA
- 11.2 Suivi de dossier du projet de jeux dans la cour d'école
- 11.3 Suivi de projet d'aménagement du havre de pêche

12. AUTRES

13. VARIA

- a) Demande d'acquisition de terrain par une contribuable
 - b) Demande de permettre le stationnement d'un camion de transport dans sa cour par un contribuable
 - c) Demande du Comité Développement d'approbation pour un projet d'établissement d'un circuit patrimonial à partir de photos exposées à certains endroits dans la municipalité
 - d) _____
 - e) _____
- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
 - 15. Période de questions
 - 16. Levée de l'assemblée

2023-08-130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 14 août 2023 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2023-08-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

ADOPTÉE

2023-08-132 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 4 JUILLET AU 14 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 juillet au 14 août 2023, pour un montant 69 166,22 \$ numérotés consécutivement de 4111 à 4135 pour les chèques de paies et de 6924 à 6971 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2023-08-133 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS VOLET GÉNIE — PROJET REMPLACEMENT DE CONDUITES RUE MGR ROSS — FACTURE # 7308

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Fédération Québécoise des municipalités facture # 7308 – 1 250,18 \$
Surveillance bureau et chantier

QUE le montant de la dépense soit affecté à l'aide financière provenant de la TECQ pour le projet de réparation de conduites pluviales rue Mgr Ross et le pavage.

ADOPTÉE

2023-08-134 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — NORDA STELO — PROJET ANALYSE DE PRÉFAISABILITÉ — AMÉNAGEMENT DU HAVRE — FACTURE # 0286246

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Norda Stelo facture # 0286246 – 12 371,31 \$
Bathymétrie, visite terrain

QUE le montant de la dépense sera affecté à l'aide financière provenant du Fonds de soutien à la vitalisation des communautés et à la coopération intermunicipale dans Développement territorial (FRR) et une partie par le surplus non affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-08-135 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — EXCAVATION ÉMILIEN SIMARD — BALAI DE RUE — FACTURE # 319

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

➤ Excavation Émilien Simard # 319 – 2 897,37 \$
Bali de rue dans les rues de la municipalité 14 h à 180 \$/heure

QUE le montant de la dépense sera affecté au budget courant dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2023-08-136 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — EXCAVATION
ÉMILIEN SIMARD — NIVELAGE DES ROUTES — FACTURE #
312**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Excavation Émilien Simard # 312 – 3 127,32 \$
Nivelage des routes secondaires de la municipalité 16 h à 170 \$/heure

QUE le montant de la dépense sera affecté au budget courant dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2023-08-137 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — MINES SELEINE —
SEL POUR HIVER 2023-2024 — FACTURE # 5300648405**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Mines Seleine # 5300648405 – 3 202,57 \$
Sel pour hiver 2023-2024

QUE le montant de la dépense sera affecté au budget courant dans le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**2023-08-138 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACTIVITÉ DU
BRUNCH SPÉCIAL DES VOISINS**

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches désire faire organiser un Brunch spécial des Voisins le 13 août prochain au sous-sol de l'église ;

Considérant que cette activité permettra aux gens de Grosses-Roches de permettre de se rencontrer entre voisins dans le cadre d'un brunch communautaire avec menu spécial ;

Considérant que cette activité permettra aux gens d'y participer gratuitement au repas ;

Considérant que cette activité permettra aussi de présenter les nouveaux arrivants et leur souhaiter la bienvenue ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement pour une somme de 2 000 \$ pris à même l'enveloppe d'aide financière de voisins solidaires pour la réalisation de cette activité.

ADOPTÉE

Le conseiller, Monsieur Dominique Ouellet, se retire des délibérations pour le point suivant, considérant que le vendeur de l'immeuble est son employeur.

2023-08-139 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 364 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 185 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 185 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 151, ROUTE 132 OUEST À GROSSES-ROCHES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

APPUYÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'**unanimité** des conseillers(ères) présents (tes) :

- QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 364 décrétant un emprunt de 185 000 \$ pour l'achat d'un immeuble situé au 151, Route 132 Ouest à Grosses-Roches pour le service des travaux publics et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 364

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 185 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 185 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 151, ROUTE 132 OUEST À GROSSES-ROCHES POUR UN ENTREPÔT MUNICIPAL POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches veut faire l'acquisition du terrain et du bâtiment situé au 151, Route 132 Ouest à Grosses-Roches pour y aménager son entrepôt municipal pour le service des travaux publics et autres ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement numéro 364 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 364 a été déposé à la séance du 3 juillet 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

APPUYÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le règlement numéro **364 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 DESCRIPTON DES ACQUISITIONS

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un immeuble situé au 151, Route 132 Ouest à Grosses-Roches et portant le numéro de lot 3 168 376 pour y aménager un entrepôt municipal pour le service des travaux publics, le tout selon la confirmation de la vente par le propriétaire par son courriel daté du 18 mai 2023 et la résolution 2023-06-107 en date du 5 juin 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « **Annexe A** ».

ARTICLE 2 AUTORISATION DE DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 185 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 AUTORISATION D'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues dans le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 185 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 PRÉLÈVEMENT D'UNE TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 RÉDUCTION DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2023-08-140 MANDAT À LA FIRME RIVE ARCHITECTURE — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX

Considérant que La Firme Rive Architecture a soumis une estimation pour la réalisation d'un avant-projet pour un agrandissement au garage municipal de la municipalité afin d'y loger le bureau municipal (bureau, salle de réunion et archives principalement) ;

Considérant que la municipalité doit déposer au moins 50 % des plans et devis au MAMH pour officialiser l'aide financière du projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Rive Architecture pour les honoraires estimés à 54 910,00 \$ \$ plus les taxes applicables pour les démarches suivantes, à savoir :

1— Dossier d'exécution (plan, devis d'exécution et estimation)	36 000,00 \$
2— Préparation des documents et gestion de l'appel d'offres	2 400,00 \$
3— Surveillance chantier (inclus 10 visites)	12 000,00 \$
-	
- Frais de déplacement	4 510,00 \$
- 1 visite avec les soumissionnaires	
- 10 visites de surveillance de chantier	

QUE la dépense sera affectée au règlement d'emprunt pour ledit projet.

ADOPTÉE

**2023-08-141 MANDAT À LA FIRME TETRA TECH — PROJET
CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX**

Considérant que la Firme Tétra Techa a préparé avec la firme d'architecte l'estimation pour la réalisation d'un avant-projet pour un agrandissement au garage municipal de la municipalité afin d'y loger le bureau municipal (bureau, salle de réunion et archives principalement) ;

Considérant que la municipalité doit déposer au moins 50 % des plans et devis au MAMH pour officialiser l'aide financière du projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Tetra Tech pour les honoraires estimés à 57 490 \$ plus les taxes applicables pour les démarches suivantes, à savoir :

1— Collecte d'intrants et relevés complémentaires	1 715 \$
2— Plans et devis — Structure	16 680 \$
3— Plans et devis — Mécanique électrique	16 750 \$
4— Mise à jour de l'estimation des coûts	1 190 \$
5— Suivi d'appel d'offres (incluant visite des soumissionnaires)	1 630 \$
6— Surveillance des travaux (bureau et chantier, incluant 8 visites)	16 700 \$
7— Plans finaux	1 200 \$
8— Dépenses	1 625 \$

QUE la dépense sera affectée au règlement d'emprunt pour ledit projet.

ADOPTÉE

2023-08-142 AUTORISATION DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE À FINANCER PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA MRC

CONSIDÉRANT le protocole d'entente « Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un Service régional de sécurité incendie » en vigueur et la prolongation de ladite entente pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2043 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente, « toute dépense en immobilisations, lorsque financée par le biais d'un règlement d'emprunt de la MRC de La Matanie, ou d'un engagement de crédit de plus de cinq (5) ans, doit avoir été autorisée au préalable par résolution, par chacun des conseils des municipalités locales parties à l'entente qui sont appelées à contribuer au remboursement de la dépense. » ;

CONSIDÉRANT QUE les discussions et recommandations du Comité régional de sécurité incendie en lien avec l'acquisition d'équipements pour le Service régional de sécurité incendie, afin notamment de permettre l'achat et le financement du remplacement d'équipements essentiels à la sécurité de la population et à la santé et sécurité au travail des intervenants (appareils respiratoires autonomes [APRIA], équipements de désincarcération) ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion qui a été régulièrement donné lors de la séance du conseil de la MRC du 22 mars 2023 et le dépôt d'un projet de règlement d'emprunt de 540 000 \$ qui a été fait lors de la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux résultats du processus d'appel d'offres regroupant plusieurs services de sécurité incendie pour l'achat d'appareils respiratoires autonomes, piloté par la ville de Matane, le montant du projet de règlement d'emprunt 288-2023 de la MRC de La Matanie a été révisé à la baisse passant de 540 000 \$ à 410 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie devra adopter un règlement d'emprunt au montant de 410 400 \$, taxes nettes incluses, amorti sur une période de 15 ans pour financer le renouvellement desdits équipements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches accepte que la MRC de La Matanie procède à des dépenses d'immobilisation pour un montant n'excédant pas 410 400 \$, taxes nettes incluses, pour l'acquisition de divers équipements pour le Service régional de sécurité incendie ; lesquels seront financés par un règlement d'emprunt au montant de 410 400 \$ dont la période d'amortissement sera de 15 ans et ne pourra excéder la durée de l'entente dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2043.

ADOPTÉE

7.1 Dossier de réparation du pavage sur la rue Mgr Ross à discuter

La directrice générale est priée de convoquer une rencontre avec les personnes concernées dans ce dossier afin de trouver une solution à ce problème d'accumulation d'eau sur la chaussée.

7.2 Suivi de dossier demande de rétrocession du terrain de l'école et démolition

Le dossier suit son cours selon les normes de procédures avant de céder le terrain à la municipalité. La CSMM doit d'abord commencer par demander des appels d'offres pour la vente de l'école.

7.3 Suivi de dossier pour rétrocession de la route des Grosses-Roches au ministère des Transports

Le maire explique les démarches à ce jour et les solutions envisagées vu le refus du ministère des Transports de reprendre la route des Grosses-Roches. Le sujet est reporté à une séance subséquente.

7.4 Projet pour l'acquisition d'équipements de voirie (mini, pelle, remorque, perceuse ou terrière, compacteur, marteau hydraulique, mèches, formation des opérateurs, débroussailleuse, godet) avec les municipalités de Saint-Adelme et Sainte-Félicité pour un total du projet de 176 117 \$ et un autre projet similaire pour l'acquisition d'équipements de voirie (camion, benne, remorque, accessoires, formation et outillage) pour un total du projet de 209 460,89 \$. Si la municipalité va de l'avant, 20 % de ces deux montants seront à la charge des municipalités participantes répartie sur 3 ans.

Le sujet est reporté à une séance subséquente vu le manque d'information sur les équipements proposés.

2023—08 -143 APPUI AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN CIRCUIT PATRIMONIAL DÉPOSÉ PAR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches désire mettre de l'avant un projet visant à créer un circuit patrimonial visant à exposer des photos représentant le village à une certaine époque ;

Considérant que le Conseil municipal trouve ce projet intéressant et apporterait un plus pour notre municipalité ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches appuie le projet d'établissement d'un circuit patrimonial à partir de photos historiques du village et autorise par le fait même le Comité de Développement de Grosses-Roches à installer lesdites photos sur des sites appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE

VARIA

A) Demande d'acquisition de terrain par une contribuable

Le Conseil municipal est favorable à vendre le lot 3 167 855 situé à Grosses-Roches d'une superficie de 413,10 m² avec un prix de départ selon l'évaluation à 700,00 \$ par appel d'offres publics au plus offrant.

B) Demande de permettre le stationnement d'un camion de transport dans sa cour par un contribuable

Après les délibérations du Conseil municipal, et vu, la complexité de la demande, le maire propose qu'une rencontre soit prévue avec la MRC pour discuter de cette demande et essayer de répondre à la demande de M. Tremblay dans un délai raisonnable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2023—08 -144 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21h.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 14 août 2023, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date